

COMMERCIALISATION D'ÉQUIPEMENTS DE DÉTECTION ET DE PROTECTION INCENDIE

Home Fire Protect équipe votre habitation contre les risques d'incendie

► Amandine PINOT

On attend souvent qu'il arrive une catastrophe pour s'équiper. Et pourtant, les incendies font 10 000 victimes par an et le monoxyde de carbone, 6 000, notamment dans la région. En attendant le vote d'une loi qui vise à rendre obligatoires les détecteurs de fumée dans toutes les habitations¹, deux spécialistes de la sécurité ont mis en ligne un site de e-commerce pour informer, sensibiliser et équiper particuliers et professionnels.

“ Jean-Pierre Delambre et moi-même travaillons dans une industrie lilloise au sein du service sécurité. Nous sommes aussi responsables sécurité agréés du

CNPP (Centre national de protection et de prévention). C'est donc un domaine que nous connaissons très bien”, explique Jérôme Fraignac pour évoquer l'origine du projet. Que ce soit en détection incendie, en formation du personnel ou en sécurité du travail, autant dire que ces deux associés ont un solide bagage dans le domaine de la sécurité. D'où l'envie de lancer un site d'e-commerce à destination des particuliers, des artisans ou encore des professions libérales pour les sensibiliser à l'importance de s'équiper en extincteurs, en détecteurs de fumée ou de monoxyde de carbone. “Aujourd'hui, quand on achète une maison neuve, on ne propose pas d'extincteur ou de détecteur d'incendie. Et pourtant, les risques existent”, prévient-il. Chaque année, 800 personnes décèdent des suites d'un incendie. Actuellement, aucune loi n'oblige le particulier à s'équiper, alors qu'aux Etats-Unis, au Canada, en Australie ou en Espagne, les détecteurs de fumée sont obligatoires. Les statistiques prouvent leur efficacité : le nombre de morts a diminué de 50%. C'est le manque de sensibilisation qui semble être à l'origine de ce sous-équipement en France. Seuls 3 à 5% des foyers français sont équipés. Jérôme Fraignac apporte son éclairage : “On peut faire le comparatif avec les gilets de sécurité dans les véhicules. Tant que ce n'était

pas obligatoire, les gens ne l'achetaient pas. Certaines personnes sont plus sensibilisées car elles ont connu un accident et donc, elles finissent par s'équiper.”

Peu onéreux et facile d'entretien. Pour une vingtaine d'euros, il est possible d'acquiescer un détecteur de fumée de bonne qualité, tel que celui proposé par Home Fire Protect. “Nous proposons des packs sécurité incendie 'tout compris' en fonction de la taille de l'habitation et qui s'échelonnent de 45 € à 70 €. Ils allient la détection incendie, l'extinction d'un feu et les consignes pour l'appel des secours. Nous avons choisi un site simple pour guider le particulier sur le détecteur qu'il lui faut. Nous en proposons un seul, de qualité et qui répond aux normes NF et EN”, précise Jérôme Fraignac. Le site est aussi une mine d'informations et de conseils. Et, précision non négligeable, les frais de port sont offerts. Un geste commercial assez rare pour être souligné.

De plus, l'installation de ces appareils est simplissime et ils ne nécessitent que très peu d'entretien : les piles ont une durée de vie de cinq ans et une fois par an, il faut simplement nettoyer le détecteur s'il est encrassé. Un vrai jeu d'enfant pour une sécurité maximum ! Mais attention aux idées reçues :

“S'il y a un détecteur à installer, contrairement à ce que l'on pense, ce n'est pas dans la cuisine car la vapeur peut être considérée comme de la fumée. Il faut donc le mettre dans les couloirs d'accès



Jean-Pierre Delambre et Jérôme Fraignac, associés.

aux chambres car la majorité des incendies se déroulent la nuit”, précise le créateur. Sensibiliser encore et toujours reste indispensable aux yeux des deux associés. “Notre objectif, c'est de sensibiliser les personnes et de vendre intelligemment”, explique Jérôme Fraignac. Home Fire Protect commercialise également des détecteurs de monoxyde de carbone. Issu d'une mauvaise combustion de bois, de papier et de gaz, le monoxyde de carbone est inodore et incolore. Notre région est la plus frappée par ces intoxications, notamment à cause d'habitations vétustes ou du chauffage au poêle à charbon encore utilisé dans certains foyers.

Projets. Les deux associés envisagent d'établir des partenariats avec les collectivités ou les centres de secours de pompiers pour informer davantage les concitoyens de l'intérêt d'un équipement. Ils espèrent l'embauche d'un salarié d'ici fin 2010. Home Fire Protect répond aussi aux appels d'offres lancés par les syndicats de copropriété. Si vous hésitez encore à vous équiper, un rapide tour sur le site Internet achèvera de vous convaincre que la sécurité de ses proches n'est vraiment pas un domaine à négliger. ■

1. Un article de loi voté le 9 février 2009 oblige les occupants d'un logement à s'équiper de détecteurs de fumée. Le Conseil constitutionnel a cependant invalidé cet article.